AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C2351
FR0000031684-FS0718

7 novembre 2014

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

PARIS ORLEANS

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 6 novembre 2014, la société anonyme Edmond de Rothschild Holding SA[1] (21 Route de Pregny, 1292 Pregny Chambesy, Suisse), a déclaré avoir franchi en hausse, le 31 octobre 2014[2], directement et indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 10% des droits de vote de la société PARIS ORLEANS et détenir, directement et indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 5 573 586 actions PARIS ORLEANS représentant 10 743 822 droits de vote, soit 7,84% du capital et 10,19% des droits de vote de cette société[3], répartis de la manière suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Edmond de Rothschild (Suisse) SA[4]	2 536 410	3,57	5 072 820	4,81
Edmond de Rothschild Holding SA[1]	1 510 170	2,12	3 020 340	2,87
Edmond de Rothschild SA[4]	629 406	0,89	1 258 812	1,19
Carter Company Limited[1]	494 250	0,70	988 500	0,94
Edmond de Rothschild (France) SA[4]	403 350	0,57	403 350	0,38
Total Edmond de Rothschild SA	**5 573 586**	**7,84**	**10 743 822**	**10,19**

Ce franchissement de seuil résulte d'une diminution du nombre total de droits de vote de la société.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Les sociétés Edmond de Rothschild (Suisse) SA, Edmond de Rothschild Holding SA, Edmond de Rothschild SA, Carter Company Limited et Edmond de Rothschild (France) SA déclarent que :

- s'agissant d'un franchissement de seuil passif il ne s'est accompagné d'aucun financement ;
- elles agissent de concert ;
- elles n'ont pas l'intention d'accroître ou de réduire significativement leur participation ;
- elles n'envisagent pas d'acquérir le contrôle ;
- leur stratégie vis-à-vis de l'émetteur est une stratégie d'investissement long terme ;
- elles n'envisagent aucune opération mentionnée à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ;

[1] Contrôlée par le Baron Benjamin de Rothschild et sa famille.
[2] Date de la publication par PARIS ORLEANS de son nouveau nombre d'actions et de droits de vote théoriques.
[3] Sur la base d'un capital composé de 71 104 108 actions représentant 105 394 096 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Contrôlée par la société Edmond de Rothschild Holding SA.

- elles ne détiennent aucun des accords ou instruments financiers visés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
- elles ne sont parties à aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de PARIS ORLEANS ;
- elles demandent deux sièges au conseil de surveillance de PARIS ORLEANS. »
